

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE PIED ROUSSET EN LUBERON
COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2008

L'an deux mille huit et le trois juillet à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Didier PERELLO, Président,

Etaients Présents :

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, CASALIS, RINAUDO
Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, CHABAUD, FERRAZ
Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN
Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER
Pour la commune de Ménerbes : Messieurs ROUSSET-ROUARD, GROSCLAUDE
Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT
Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN
Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

Etait absent :

Pour la commune de Ménerbes : Monsieur RUFFINATTO

Secrétaire de séance : Monsieur ROUSSET-ROUARD

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR APPROUVEES :

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, sur proposition du président, l'assemblée approuve :

- Question N°12 : ajout « désignation des délégués locaux du CNAS »
- Question n° 13 : « Questions diverses »

QUESTIONS / ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 22 mai 2008

A l'unanimité.

2/ Acquisition amiable Cté /Bureaux de P. Majal à Roussillon et demande de subvention au titre du FDARI

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'acquérir les anciens bureaux de Pierre Majal, situés à l'entrée de la ZAC de Pied-Rousset, au prix de 230 000 € TTC, après remise en état (façades extérieurs, appuis de fenêtre en zinc, terrain défriché).

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil régional et du Conseil général au titre du programme « Fonds d'Aide à l'Aménagement Rural des Intercommunalités » (FDARI) des années 2005 et 2006.

3/ Décision de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du siège de la communauté

Ce projet a fait l'objet de plusieurs demandes de subvention (FDARI, DGE, AGIR, DDR), mais compte tenu de l'importance des dépenses d'investissement, les subventions obtenues ne sont pas suffisantes pour permettre à la communauté de poursuivre cette opération.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'abandonner ce projet et de résilier les contrats avec le maître d'œuvre, le PNRL et la mission SPS.

Madame BONNELLY quitte la séance.
Monsieur GROSCLAUDE arrive.

4/ Aménagement d'une salle de danse communautaire – autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec N. Merveille

M. Casalis rappelle l'historique du projet et fait un point sur l'avancement des travaux.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'avenant n°2 d'un montant forfaitaire de 1 000 € HT, correspondant à la réintégration de la mission OPC, à passer avec le maître d'œuvre, Mme Merveille.

5/ Achat d'un broyeur polyvalent

Le Conseil décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 22 mai 2008 et d'acheter le broyeur pour un montant total s'élevant à 6 489 € HT au lieu de 4 289 € HT. La reprise du véhicule apparaîtra en écriture comptable dans l'actif de la communauté de commune.

6/ Décision modificative n° 1 – budget annexe ordures ménagères

Suite aux annulations pour erreur matérielle ou autres, après envoi des relances et commandements de payer par la Trésorerie de Gordes, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 et d'alimenter le compte 673 pour un montant de 3 443,90 € (annulation de titres sur exercice antérieur).

7/ Participation titre restaurant

Le Conseil décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 60 % pour une valeur du ticket restaurant fixé à 5 €.

8/ Luberon Jazz Festival – demande de subvention exceptionnelle – exercice 2008

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une aide exceptionnelle à hauteur de 2 000 € pour l'année 2008. Toutefois, cette aide ne pourra pas être reconduite en 2009.

Il sera rappelé à l'association le souhait de la tenue d'une table ronde, avec l'ensemble des partenaires, dans les meilleurs délais, pour que le programme d'activités de l'association Kiosque, pour l'année 2009, puisse être validé de manière définitive.

9/ Agence de Développement Economique de Vaucluse – Cotisation 2008

Refus à l'unanimité.

10/ Conseil général – Fonds d'aide aux jeunes – Appel de fonds 2008

Le Conseil pose un accord de principe pour une contribution, à l'échelle communautaire, pour l'année 2009.

11/ Union des Commerçants du Vaucluse – participation d'un membre

Le Conseil communautaire donne un avis favorable à l'invitation d'un membre de l'Union des Commerçants du Vaucluse (UCV) lors d'une réunion de la commission « Développement économique et information ».

12/ Désignation des délégués locaux du CNAS

Le Conseil désigne, à l'unanimité :

- un délégué représentant les élus : Didier PERELLO
- un délégué représentant les agents : Maryannick HOMMEL.

13/ Questions diverses

. Déchets ménagers : il est convenu que les maires et délégués analysent les réclamations et transmettent les éléments de réponse au secrétariat de la communauté qui fera les réponses. Il est possible pour certains foyers de demander à la trésorerie de payer en deux fois, compte tenu de l'augmentation et de la date d'appel des fonds.

. Présentation de l'étude Services Energétiques Durables En Luberon (SEDEL) lancée par le PNRL.

. Maison de l'emploi du sud Vaucluse : il s'agit d'une demande de la Maison de l'Emploi pour que la communauté de communes puisse accueillir une permanence selon un rythme à préciser. La commune de Bonnieux a proposé un local.

. Projet ALCOTRA « VOIE DOMITIENNE – VIA FRANCIGENA » : suite à l'inauguration de la dernière tranche du projet voie domitienne - via francigena, l'association responsable souhaite que les communautés de communes et pays traversés s'impliquent dans le projet de reconnaissance de ce chemin.

. Rencontres intercommunales des élus : la proposition est faite de permettre à tous les élus des conseils municipaux de se retrouver pour une journée champêtre afin de faire mieux connaissance et de renforcer les liens de l'intercommunalité.

La séance du Conseil se termine à 21h20.

Vu pour être affiché, le 11 juillet 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.